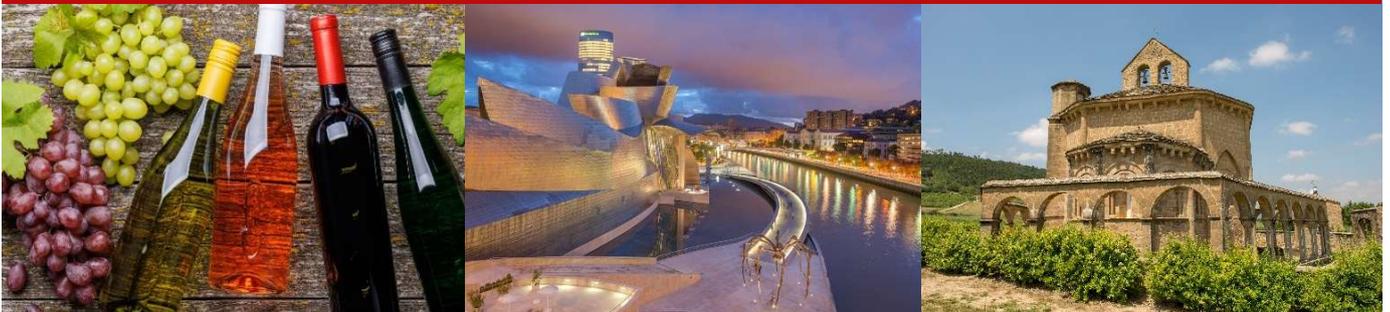




*Pays basque, au cœur des traditions ibériques*



*Du 17 au 22 septembre 2025*



  
*Preference*

**Preference Travel Team**  
Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles  
Tél : 02/647 30 00  
info@preference.be | www.preference.be

# PROGRAMME :

**BRUXELLES → BILBAO**

**MERCREDI 17 SEPTEMBRE**

En début d'après-midi, rendez-vous à l'aéroport de Bruxelles international.

Envol à destination de **Bilbao**, à bord de la compagnie régulière Brussels Airlines.

Accueil par la guide locale francophone.

## **Tour panoramique de la ville.**

Installation, dîner et nuit à l'**hôtel Ercilla 4\*** (2 nuits).

*L'hôtel Ercilla de Bilbao est un établissement 4 étoiles idéalement situé à Bilbao, non loin de monuments tels que Azkuna Zentroa (0,2 km) et le Palacio de la Diputacion (0,5 km). Il est parfait pour découvrir les différentes attractions de la ville. Le magnifique musée Guggenheim se trouve à 15 minutes de marche de l'établissement et le vieux-centre à environ 20 minutes.*



Petit déjeuner à l'hôtel.

Début des visites avec le **Musée Guggenheim**.

Bilbao est la capitale de la province du Pays basque. La ville est connue pour son musée Guggenheim dessiné par Frank Gehry. Son ouverture en 1997 a redynamisé la ville. Le musée expose de célèbres œuvres d'art moderne et contemporain, mais c'est le bâtiment l'abritant qui attire le plus l'attention en raison de ses courbes et de son revêtement en titane. Parmi les œuvres incontournables : les sculptures gigantesques de Richard Serra ; les installations de Jenny Holzer ; Maman, l'araignée de Louise Bourgeois ; Puppy, le chien géant habillé de fleurs de Jeff Koons...



Déjeuner dans un restaurant local.

**En après-midi, visite à pied de la vieille ville : « le Casco Viejo ».**

Le quartier du Casco Viejo s'étend depuis l'église San Anton et du marché de la Ribéra, le long de la rive droite de la ria de Bilbao, jusqu'au théâtre Arriaga, édifié en 1890 dans un style néo-baroque. Il comprend de nombreux immeubles Art Nouveau, une Plaza Nueva néoclassique et une cathédrale gothique. Cette dernière fut fondée en 1379 sur le chemin du pèlerinage de Compostelle qui traversait la ville. Remaniée après l'incendie de 1571, elle conserve son imposante nef gothique et un cloître élégant. Le portique est de style Renaissance.

**Visite de la cathédrale Saint-Jacques de Bilbao.**



Erigée vers la fin du 14<sup>e</sup> siècle en style gothique, la Cathédrale de Santiago, située en plein cœur de la Vieille Ville (Casco Viejo) est dédiée à l'apôtre Santiago, patron officiel de la ville de Bilbao depuis 1643.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

Après le petit déjeuner, transfert vers **Guernica et visite du Musée de la Paix.**

Guernica fut rendue célèbre dans le monde entier par le tableau de Pablo Picasso. Les bombardements de 1937 laissant une ville en ruine et faisant des centaines de victimes, ont inspiré l'artiste espagnol pour son œuvre d'art la plus connue. La notoriété de la ville tient également de son importance politique, avec l'Arbre de Guernica qui marque l'emplacement de l'autonomie du peuple basque au temps du Moyen-âge.

La Casa de Juntas est le siège des assemblées générales de Biscaye, c'est l'organe institutionnel suprême de la province. Auparavant, le cœur de cet ensemble était l'Arbre de Guernica, endroit où les nouveaux seigneurs venaient prêter serment. Les restes de cet arbre millénaire sont abrités sous un petit temple.

Le Musée de la Paix est un musée interactif, avec une vaste collection de photographies et de ressources audiovisuelles qui servent de témoignages des survivants des événements du 26 avril 1937.



Déjeuner dans un restaurant local.

Après le déjeuner, route vers **Saint Sébastien et visite de la vieille ville.**

La vieille ville a été reconstruite après l'incendie de 1813. Bien que les bâtiments datent du siècle dernier, ses rues étroites contrastent avec les avenues de la ville moderne.

L'église de San Vicente date du 16<sup>e</sup> siècle et est l'édifice religieux le plus ancien de la ville. De style gothique, elle abrite un retable réalisé par Ambrosio de Bengoechea et Juan de Iriarte.



La Place de la Constitution est entourée de Maisons à hautes arcades et fut jadis utilisée comme arène.

La Basilique de Santa María del Coro frappe par l'exubérance de son portail datant du 18<sup>e</sup> siècle. La sobriété de l'architecture intérieure rend plus saisissante la profusion des autels baroques.

Installation, dîner et nuit à l'**hôtel Palacio de Aiete 4\*** (1 nuit).



## **SAINT SEBASTIEN – PAMPELUNE – HARO**

**SAMEDI 20 SEPTEMBRE**

Petit déjeuner à l'hôtel.

Arrivée à **Pampelune** en Navarre.

La capitale de la Navarre est connue dans le monde entier pour ses lâchers de taureaux et ses corridas qui ont lieu à l'occasion des fameuses San Fermín, passées à la postérité grâce au prix Nobel de littérature d'Ernest Hemingway.

En dehors des San Fermín, Pampelune ou Iruña de son nom basque, est une ville relativement calme. Il y a un flux constant de visiteurs, dont de nombreux pèlerins ou randonneurs qui empruntent le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Visite à pied de la vieille ville. Bordé de remparts, le quartier historique conserve un aspect de la vieille cité fortifiée.

La Plaza de Toros abrite les quatrièmes plus grandes arènes tauromachiques du monde, après celles de Mexico et de Madrid.

Le chemin de ronde donne l'occasion de découvrir une partie de l'ensemble fortifié de la ville. Sur le bastion du Redín se trouve un des recoins des plus pittoresques de la ville : le Rincón del Caballo Blanco. Le belvédère offre une très belle vue sur l'Arga, les quartiers Rochapea et Chantrea et la promenade du chemin de ronde.

C'est dans la chapelle de San Fermín que tous les 6 juillet se tient la grande messe des Vísperas (vêpres). Le 7 juillet est le seul jour de l'année où la statue en argent et bois polychrome du Saint, datant de la fin du 15<sup>e</sup>, quitte son lieu de repos pour parcourir en procession le vieux quartier de la ville, sous le regard dévot et ému de milliers de Pampelonnais et de visiteurs du monde entier.

La cathédrale Santa María, qui abrite l'un des plus beaux cloîtres gothiques d'Europe, a été bâtie entre le 12<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle et est le monument le plus riche de la ville en matière de chefs-d'œuvre historiques et artistiques.

La place de la Mairie, où tous les 6 juillet, est lancé le « chupinazo » qui annonce le début des fêtes de San Fermín, accueil l'Hôtel de ville qui arbore une belle façade colorée où se conjuguent les éléments baroques et néo-classiques.



Déjeuner dans un restaurant local.

Route vers le sud et arrêt à la **chapelle de Santa María de Eunate**.

C'est à Muruzábal, dans la Vallée de Valdizarbe, sur la branche du Chemin de Saint-Jacques, que se trouve l'église de Santa María de Eunate, bel exemple d'architecture romane.

Construite en 1170, ses origines ne sont pas connues avec certitude. La découverte d'ossements tend à accréditer la thèse d'une chapelle funéraire établie sur le chemin du pèlerinage qui à l'époque venait de Toulouse. L'intérieur quant à lui trahit des influences musulmanes.



Transfert vers Haro.

Installation, diner et nuit à l'hôtel **Eurostars Los Agustinos 4\*** (1 nuit).

*L'Eurostars Los Agustinos est un établissement chargé d'histoire situé au cœur de l'appellation d'origine Rioja. Situé dans un bâtiment qui a été couvent, garnison militaire, prison et hôpital, c'est l'option parfaite pour connaître le berceau du vin et profiter du charme de la région. Ses chambres, chaleureuses, accueillantes et dotées d'un charme particulier, sont idéales pour se détendre dans le confort. Elles témoignent de toute l'histoire qui entoure l'hôtel, avec des murs en pierre vieux de plusieurs siècles et des détails dans tous les coins.*



Après le petit déjeuner, départ vers San Millan de la Cogolla et visite du **superbe monastère de Yuso, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1997.**

Le monastère de Yuso fut construit pour agrandir celui de Suso au 11<sup>e</sup> siècle, le bâtiment frappe par son envergure. Il conjugue différents styles : renaissance et baroque principalement. Son musée offre de nombreux trésors artistiques : des peintures de Juan de Rizzi (considéré comme le meilleur des peintres de cloître espagnols) des cuivres du 17<sup>e</sup>, ainsi que des coffrets en or et ivoire datant du 11<sup>e</sup> siècle, abritant les reliques de San Millán.



**Visite et déjeuner local dans une « bodega », avec dégustation de vins de la région.**

Continuation des visites avec un arrêt dans le petit village de **Laguardia (visite extérieure).**



Célèbre pour ses vins rouges, Laguardia mérite le détour pour ses remparts, ses belles maisons de pierre et le magnifique portail de l'église Santa Maria.

Poursuite vers Bilbao.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuit à l'**hôtel Ercilla 4\*** (1 nuit).

Petit déjeuner à l'hôtel.

Petite excursion à **Portugaleta** pour voir et expérimenter le pont transbordeur.

Contemporain de la tour Eiffel, cette œuvre d'Alberto de Palacio, réalisée en collaboration avec Ferdinand Arnodin, fut inaugurée en 1893 et a transporté depuis plus de 650 millions de personnes jusqu'à Portugaleta, sur la rive opposée. La récompense vint en 2006 quand l'édifice fut inscrit au Patrimoine de l'humanité. Une passerelle panoramique piétonne de 160 mètres de long permet de contempler tout l'estuaire d'une hauteur de 50 mètres.



Déjeuner libre.

Transfert vers l'aéroport de Bilbao.

Envol à destination de Bruxelles.

Arrivée à l'aéroport de Bruxelles international en début de soirée.

**- FIN DE VOTRE SEJOUR -**

## REMARQUES IMPORTANTES & CARTOGRAPHIE :

- POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEUR CARTE D'IDENTITE. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.
- L'ORDRE DES VISITES POURRAIT ETRE MODIFIE SI BESOIN ET ADAPTE EN FONCTION DES NORMES EN VIGUEUR AU MOMENT DU VOYAGE POUR LE BON DEROULEMENT DE CELUI-CI.
- LES PHOTOS SONT PRESENTEES A TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.



# Le prix

**SUR BASE DE MINIMUM 16 PARTICIPANTS**

**PRIX PRESTO (RESERVATION AVANT LE 20/05/2025) :**

**LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : 2.765 €**

**LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 590 €**

**PRIX NORMAL (RESERVATION A PARTIR DU 21/05/2025) :**

**LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : 2.915 €**

**LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 590 €**

## CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols directs internationaux à bord de la compagnie Brussels Airlines.
- ✍ Les services d'une guide local parlant français.
- ✍ Les transferts en autocar confortable.
- ✍ Le logement en chambre double et petit déjeuner aux hôtels 4\* mentionnés (ou similaire).
- ✍ Les repas mentionnés au programme.
- ✍ La dégustation de vins.
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme.
- ✍ Les taxes d'aéroport, à ce jour : +/- 47€ (*sous réserve de modifications par la compagnie aérienne*).
- ✍ L'accompagnement Preference - Travel Team.
- ✍ La TVA.

## CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Le déjeuner du jour 6.
- ✍ Les boissons.
- ✍ Les dépenses personnelles et les pourboires.
- ✍ Les assurances.

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES TARIFS, TAUX DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 05/05/2025.

# INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : PAYS BASQUE, DU 17 AU 22 SEPTEMBRE

---

**A RENVOYER CHEZ :** PREFERENCE - TRAVEL TEAM (LIC. A 1652)  
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES  
TEL : 02/647 30 00  
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

**RESERVE** ..... **PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE**

---

## **DONNEES PASSAGER N°1** (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE CARTE D'IDENTITE : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

## **DONNEES PASSAGER N°2** (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE CARTE D'IDENTITE : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

---

**TYPE DE CHAMBRE :**  DOUBLE A 1 LIT  DOUBLE A 2 LITS  DOUBLE A PARTAGER  SINGLE

---

## **EN OPTION: ASSURANCE AUPRÈS DE LA COMPAGNIE « ASSURINCO »**

### ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

### MULTIRISQUE (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**PRIX :**  **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 20 MAI 2025 : 2.765 €**

APRES LE 20/05, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.915 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **950 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

**UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE **KBC** AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.**

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 17 AOUT 2025.

**PAIEMENTS :** **IBAN :** BE92 7440 6349 9223  
**SWIFT/BIC :** KREDBEBB  
**REFERENCE :** PAYS BASQUE D.3918

*EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.*

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A ..... , LE .....

**SIGNATURE POUR ACCORD :**

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

#### 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

#### 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

#### 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage  
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage  
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage  
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

#### 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

#### 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

#### 6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

#### 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

#### 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

#### 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

#### 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

#### 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

#### 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages®  
mail@gfg.be

# Assurance Voyage

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : GROUPE CONFORT BELGIQUE

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

GROUPE CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs en groupe dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

##### FORMULE « ANNULLATION » :

###### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

##### FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

###### ✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour anticipé
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

###### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

###### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

##### FORMULE « MULTIRISQUE » :

###### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

###### ✓ BAGAGES

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

###### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

###### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

##### FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

###### ✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

###### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1<sup>er</sup> jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse